Informations financières
Le 31 janvier 2012

OFFRE CONTRACTUELLE DE RACHAT D'ACTIONS PAR

Portant sur 1 000 000 actions Richel Serres de France

En vue de la réduction de son capital social

Prix de l'offre : 8,50 euros par action
Durée de l'offre : du 6 février au 27 février 2012 inclus

1. Conditions générales de l'Offre

Conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société Richel Serres de France (ci-après dénommée « la Société ») réunie le 30 janvier 2012, le conseil d'administration réuni le même jour a décidé de mettre en œuvre une offre contractuelle de rachat d'actions Richel Serres de France, portant sur l'ensemble des titres composant le flottant et proposée à l'ensemble des actionnaires (l' « Offre ») en vue de leur annulation, en application des dispositions des articles L.225-204 et L.225-207 du Code de commerce.

Le conseil d'administration, réuni le 30 janvier 2012, a décidé de réduire le capital social d'un montant nominal maximum de 400.000 euros par voie de rachat d'un nombre maximum de 1.000.000 actions d'un montant nominal de 0,40 euro chacune, dans la limite d'un prix global maximum de 8,5 millions d'euros et a fixé à 8,50 euros le prix de rachat unitaire par action, soit une prime de 22,8 % par rapport au cours de bourse de clôture du 12 décembre 2011 (6,92 euros), avant l'annonce du projet d'Offre.

L'Offre est faite sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions de la part des créanciers dans le délai légal imparti ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de Commerce de Tarascon ou du règlement par la Société du sort desdites oppositions par constitution de garanties ou remboursement de créances ; en conséquence, l'Offre ne deviendra définitive qu'après constat de la réalisation de ladite condition suspensive.

2. Motifs et circonstances de l'Offre

La cession de Marchegay, effective depuis le 20 octobre 2011, a été réalisée au prix de 21 millions d'euros, dont 19 millions d'euros payés comptant. Au plan stratégique, cette opération conduit à un recentrage des activités du Groupe autour de son métier historique de concepteur et fabricant de serres de production.

Compte tenu de ce produit de cession, et en l'absence de perspectives de croissance externe, Richel Serres de France dispose aujourd'hui d'un excès de ressources financières par rapport aux besoins de financement anticipés et propose d'offrir aux actionnaires qui le souhaitent une opportunité de liquidité leur permettant de bénéficier d'une prime de 21,3 % sur le cours moyen un mois constaté préalablement à l'annonce de l'Offre le 12 décembre 2011 et de 22,8 % sur le cours de clôture du 12 décembre 2011 (avant l'annonce de l'Offre).

Le projet respecte également les intérêts des actionnaires qui n'apporteraient pas à l'Offre. Pour eux, cette opération aura, sur la base des comptes consolidés clos au 31 mars 2011, un effet relutif de 24,9 % sur le bénéfice net par action (dans l'hypothèse d'un nombre d'actions apportées à l'Offre égal au nombre d'actions visée par celle-ci) tout en préservant les équilibres financiers de la Société.

3. Modalités de l'Offre

L'Offre sera ouverte du 6 février au 27 février 2012 inclus.

Les actionnaires souhaitant voir leurs actions rachetées devront, avant l'expiration du délai imparti, remettre leurs instructions à l'intermédiaire financier chez qui leurs actions sont inscrites en compte, suivant le modèle tenu à leur disposition par cet intermédiaire, ou à CACEIS CORPORATE TRUST (Service Relation Investisseurs, tél : 01.57.78.34.44, E-mail : ct-contact@caceis.com), teneur du service titres de la Société pour ceux qui détiennent des actions en nominatif pur.

Dans le cas où le nombre des actions apportées par les actionnaires à l'Offre serait supérieur au nombre d'actions visées par l'Offre, il sera fait application des mécanismes de réduction usuels dans le cadre de ce type d'opération. Ainsi, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire.

Par conséquent, lors de leur demande de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leur intermédiaire financier jusqu'à la date de publication du résultat de l'Offre, ces-dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Le paiement du prix de rachat, soit 8,50 euros par action, sera effectué après la clôture de l'Offre dès que le conseil d'administration aura constaté la réalisation de la réduction de capital et l'annulation des actions. La réunion du conseil d'administration constatant la réduction de capital est provisoirement fixée au 6 mars 2012.

4. Intentions des principaux actionnaires

Financière Richel, qui détient 3.980.721 actions de la Société représentant 79,06 % du capital et 85,61 % des droits de vote de la Société, a indiqué son intention de n'apporter aucune de ses actions à l'Offre.

5. Calendrier indicatif de l'Offre

31 janvier 2012	Diffusion du présent communiqué de presse
3 février 2012	Publication d'un avis au BALO sur les conditions de l'Offre Publication par NYSE-Euronext Paris d'un avis relatif au lancement de l'Offre
6 février 2012	Ouverture de l'Offre
27 février 2012	Clôture de l'Offre
5 mars 2012	Publication par NYSE-Euronext Paris d'un avis de résultat de l'Offre
6 mars 2012	Réunion du conseil d'administration de la Société constatant la réduction de capital
8 mars 2012	Règlement-Livraison

6. Mode de financement de l'Offre

L'acquisition des 1.000.000 actions visées par l'Offre représenterait pour la Société un investissement d'un montant total maximum de 8.500.000 euros hors frais liés à l'Offre, qui sera exclusivement financé par la trésorerie de la Société.

7. Incidence de l'Offre sur la capitalisation boursière

Sur la base du cours de clôture de Richel Serres de France au 12 décembre 2011 (avant l'annonce de l'Offre) de 6,92 euros, la capitalisation boursière s'élevait à 34,8 millions d'euros, le capital social de Richel Serres de France étant représenté par 5.035.000 actions.

A l'issue de l'Offre, dans l'hypothèse où la totalité des actions visées seraient apportées à l'Offre puis annulées, le nombre d'actions de Richel Serres de France serait de 4.035.000 actions et la capitalisation boursière de Richel Serres de France s'élèverait à 27,9 millions d'euros, sur la base du même cours de 6,92 euros par action.

8. Risques liés à la nature contractuelle de l'Offre

Il est précisé que la présente Offre contractuelle ne bénéficie pas des dispositions réglementaires applicables aux sociétés cotées sur un marché règlementé. Ainsi, l'Offre n'est pas soumise aux règles relatives aux offres publiques qui s'appliquent aux marchés réglementés et sur le marché *Alternext*. Par conséquent, cette Offre contractuelle ne fera pas l'objet d'une décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers.

9. Régime fiscal de l'Offre

Les actionnaires sont invités à étudier avec leur conseil leur situation fiscale afin de déterminer le régime fiscal qui leur est applicable, étant précisé que les actionnaires pourront céder leurs titres sur le marché pendant l'Offre avec des modalités d'imposition différentes de celles applicables à l'Offre.

10. Mise à disposition de la note d'information

Des exemplaires de la note d'information sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Richel Serres de France. La note d'information peut également être consultée sur le site Internet de Richel Serres de France (www.richel.fr).

Richel Serres de France est le leader européen dans la conception et la fabrication de serres et d'équipements de serres à destination de l'horticulture, des cultures maraîchères et fruitières. Il commercialise ses produits dans plus de 70 pays. Richel Serres de France est coté en continu sur le Marché Alternext (code Isin FR0000078875).

Contact : Laurent Gorra – Tel. 04 90 95 14 68 – *laurent.gorra@richel.fr*

Dernier communiqué financier publié :
12/12/11 : « 1er semestre 2011/12 : Performance en baisse et changement de périmètre - Projet d'offre de rachat de ses propres actions »